Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **33 (1945)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

d'entrée, présente la date 1620 et les armes du premier bailli, Barthélemy Kämerling, encadrées d'un double écusson de Fribourg.

Cet exposé, illustré par de nombreux documents, dont une fort belle reconstitution d'Attalens (aquarelle de M. Genoud, architecte, d'après une gravure de Herrliberger de 1758) et agrémenté de nombreux souvenirs personnels, a été très applaudi.

Après avoir remercié le conférencier de son beau travail, M. le Président souligna l'intérêt que présente pour nous, l'histoire de nos châteaux. Il signala en passant une monographie intéressante parue récemment sur le village de La Roche et écrit par M. Clément Fontaine.

M. de Zurich relève en terminant l'intérêt qu'il y aurait pour l'Etat de Fribourg, ou pour notre Bibliothèque, de faire l'acquisition d'un splendide ouvrage actuellement à la Librairie Reymond à Neuchâtel sur l'« Etat des Officiers Suisses au Service du roi ». Il s'agit d'un présent offert à Louis Auguste d'Affry, colonel des Gardes Suisses, ouvrage relié en maroquin pourpre aux armes d'Affry.

La Société d'Histoire organisera de nouvelles conférences dans le courant de janvier et février prochain. Les sujets et les noms des conférenciers seront indiqués dans la presse.

Le secrétaire: René de Wuilleret.

Bibliographie

Nous signalons à nos lecteurs quelques publications susceptibles de les intéresser.

M. Marcel Pobé, professeur à l'Université, vient de faire paraître une monographie sur Fribourg, simultanément dans la collection *Schweizer Heimatbücher* (nº 2, Paul Haupt, éd. Berne) et dans celle des *Trésors de mon pays* (nº 3, Edition du Griffon, Neuchâtel). Avec amour, l'auteur décrit les richesses archéologiques et artistiques de la ville, le Bourg sur sa falaise, l'Auge à l'ombre du Pont de Zæhringen, les deux Planches que protège le sanctuaire de Lorette, la Neuveville et ses maisons gothiques. Mais Fribourg est aussi une ville moderne et un centre de culture: ce sont le collège Saint-Michel et l'Université, qui rayonnent sur la Suisse entière. Cette notice est suivie d'une collection de 32 photos remarquables de Benedikt Rast.

Les « Archives suisses d'anthropologie générale » ont édité, sous forme de fascicule de diffusion, l'inventaire de ce qui a été publié dans cette revue sous la direction du professeur Eugène Pittard au cours des trente ans qui viennent de s'écouler. Un historien qu'intéressent les problèmes de l'anthropoligie, de l'archéologie et de l'ethnographie ne peut ignorer ces travaux de premier plan. Le nouveau mode de parution — deux fois par an — et une très forte réduction du prix des volumes parus en faciliteront grandement la diffusion.

La *Société suisse d'études généalogiques* vient aussi de lancer un fascicile de propagande pour intéresser le public à cette branche de l'histoire. Après une brève introduction de M. Etter, conseiller fédéral, nous y trouvons des articles de Robert Oehler (Berne), Léon Montandon (Neuchâtel), August Burckardt (Bâle).

Dans *Bürgermeister Leonhard Holzhalb* 1553-1617 (Ed. A.G. Gebr. Leemann & Cie, Zurich), Emil Usteri, qui n'est pas un inconnu des lecteurs des *Annales fribourgeoises* [1], s'attache, en un fort volume de 350 pages, à faire revivre la personnalité de ce grand Zurichois.

Issu d'une famille de bouchers, Holzhalb demeura dans le commerce: négociant en laine et en bois, il exploita également des mines. Remarquable administrateur, il ne tarda pas à être à la tête d'une fortune importante et à exercer une forte influence sur la politique de Zurich. L'esprit de Zwingli et de Bollinger avait tenu la ville, pendant quelque cinquante ans, à l'écart de la grande politique. Mais Holzhalb, vice-bourgmestre en 1593, bailli de Kibourg en 1595, capitaine lors de l'occupation de Genève en 1603, membre du Conseil en 1604, bourgmestre en 1609, entendait redonner à Zurich le rang qui lui revenait et l'influence qu'elle était en droit d'exercer, et il arriva. Il parvint à conclure l'alliance avec le margrave de Baden-Durlach en 1612, et fut député à de nombreuses diètes, ainsi qu'auprès du duc de Savoie en 1614.

La méthode de travail d'Emil Usteri, très minutieuse et très sûre, font de ce livre un véritable document, mais, ce qui ne gâte rien, d'une lecture très attachante pour qui s'intéresse à cette période de notre histoire.

B. V.

---

[1] On se souvient que M. Usteri avait publié dans les *Annales* 1936, p. 34 *La sentence arbitrale du 1er avril 1451*, sentence qui fut le dernier acte d'exécution de la paix de Morat de 1448 et qui précéda immédiatement la séparation de Fribourg avec l'Autriche.

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

RUE DE ROMONT
FRIBOURG

LITTÉRATURE GÉNÉRALE
NOUVEAUTÉ-THÉOLOGIE
DROIT —:— SCIENCE

RÉPARATION DE PLUMES RÉSERVOIR

LE CHOIX

DES 1ÈRES

MARQUES

CHEZ

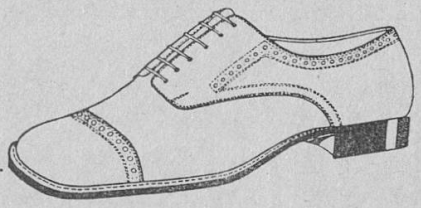

CHAUSSURES
DOSSENBACH
MAISON DE CONFIANCE
FONDÉE EN 1881

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

Si vous avez un travail pressant de charpente ou de menuiserie, confiez-le au « Service rapide »

WINCKLER & CIE. S. A., FRIBOURG

Propriétaires!

LE GAZ pour **la cuisson**
pour **le chauffe-eau**

est indispensable dans un appartement

Téléphone 2 30 35

BREGGER, ZWIMPFER & Cie

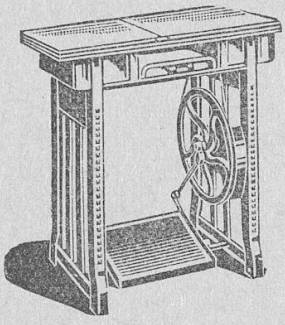

PLACE DU TILLEUL

ANCIENNEMENT SCHMID, BAUR & Cie

MAISON FONDÉE EN 1785

ARTICLES DE MÉNAGE POTAGERS A GAZ

QUINCAILLERIE — OUTILLAGE

MACHINES A COUDRE

PRIX MODÉRÉS *FACILITÉS DE PAYEMENT*

CAISSE HYPOTHÉCAIRE

DU CANTON DE FRIBOURG

Instituée par la loi du 3 décembre 1853

Prêts hypothécaires

Crédits de construction

RÉCEPTION DE DÉPÔTS

contre **obligations** et sur **livrets d'épargne**

Achat, vente, garde et gérance de titres

Location de casiers

CORRESPONDANTS D'ÉPARGNE A

BULLE, CHATEL-ST-DENIS, ESTAVAYER-LE-LAC, MORAT

VINS

ESSEIVA & Cie - FRIBOURG

SUCCESSEURS DES FILS D'IGNACE ESSEIVA

MAISON FONDÉE EN 1855

Propriétaires du Clos de Grandinaz, Sion

Fendant et Dôle

Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Dépôts d'épargne — Prêts hypothécaires
Bons de caisse sur nantissement

Favorisez la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg, les trois quarts de ses bénéfices sont versés à des œuvres scolaires de la Cité.

ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES

Production et distribution d'énergie électrique

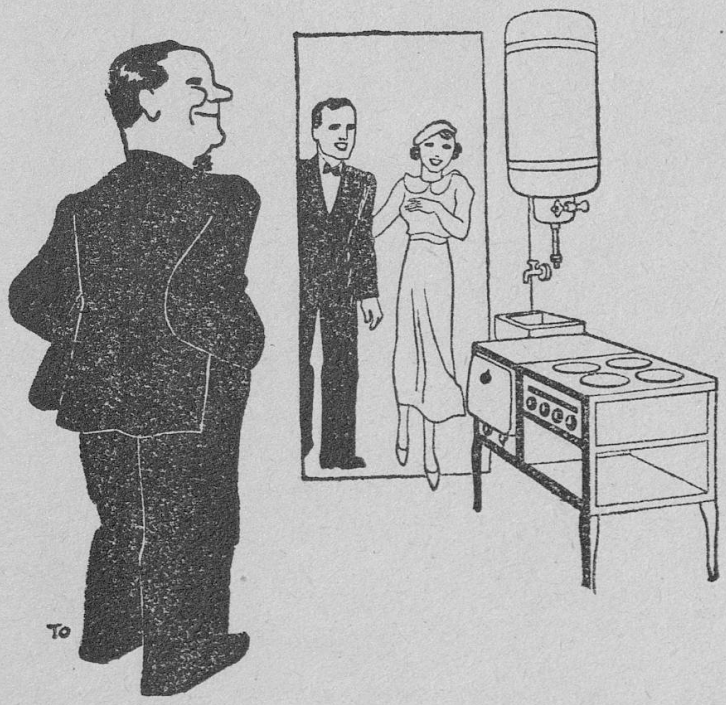

Cuisine électrique.

Grâce à ses prix modiques, sa simplicité et sa propreté hygiénique, la cuisine électrique est appelée à prendre un développement universel, surtout dans les foyers où reste en honneur la succulente et savoureuse cuisine fribourgeoise.

Tous devis et renseignements sont fournis gratuitement par les Entreprises électriques fribourgeoises.

FOIRE AUX PROVISIONS FRIBOURG

expose et vend les produits de son sol et de son artisanat

Chaque année à Fribourg **Fin sept./début oct.**

Monsieur le Dr
Paul Girardin,
professeur à l'Université,
Fribourg.

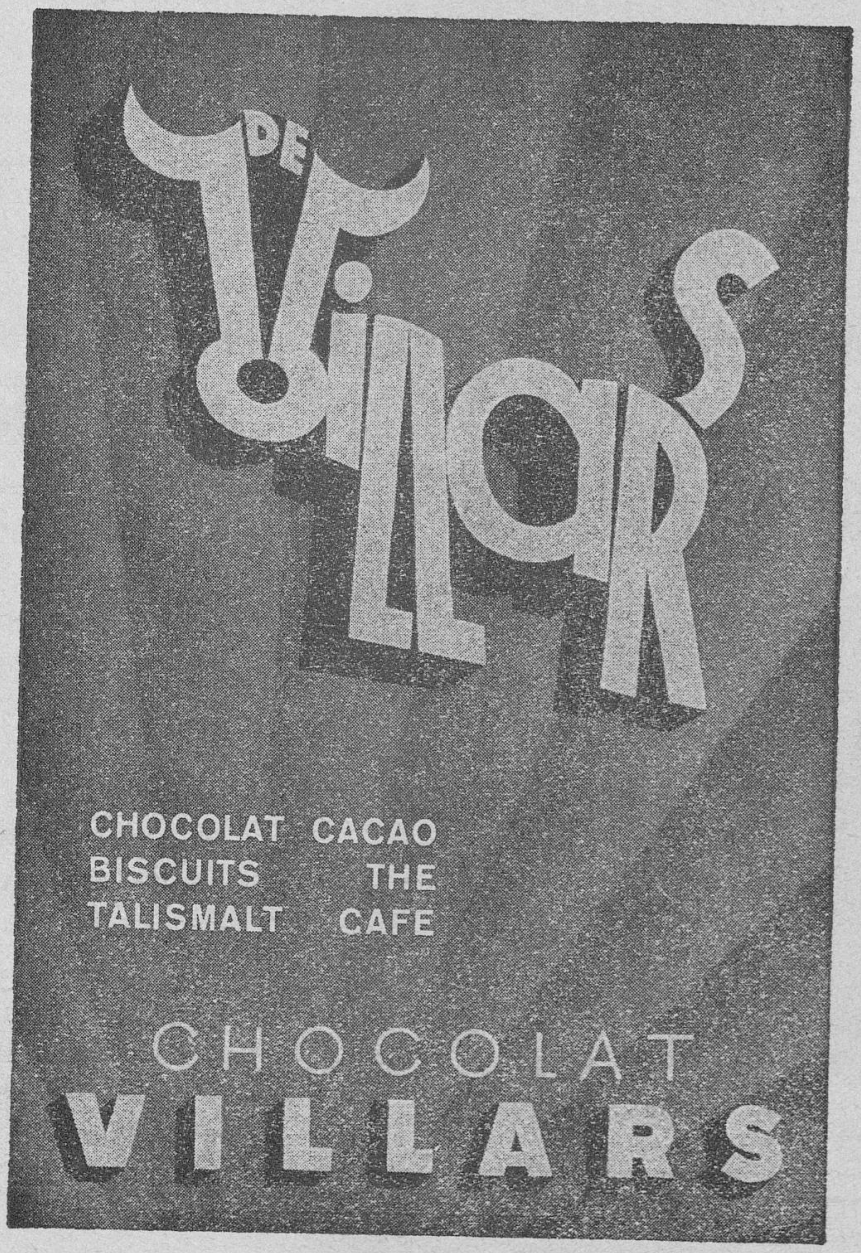

Les opinions émises dans la revue n'engagent que les auteurs des articles.